

Réunion du 26 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 78
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 7 : ELABORATION D'UN CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Rapporteur : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Un comité interministériel aux ruralités (CIR) a été constitué en 2014, suite à l'organisation des Assises de la Ruralité. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 et 2016. Cela a abouti au déploiement d'une centaine de mesures en faveur des territoires ruraux, parmi lesquelles l'instauration des « contrats de ruralité ».

Cette nouvelle démarche de contractualisation répond à un enjeu de coordination des moyens, et vise à améliorer la lisibilité des politiques publiques déployées sur un territoire.

Ainsi, les contrats de ruralité doivent permettre de recenser, sur un document unique, les projets conduits localement sur un territoire en lien avec les 6 thématiques suivantes :

- accès aux services et aux soins,
- revitalisation des centres-bourgs,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

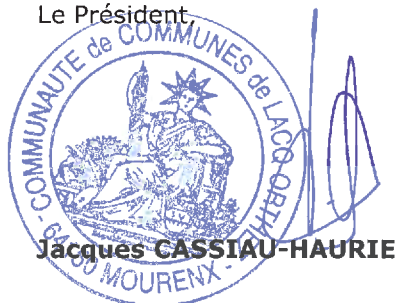
Les élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez, conscients des multiples enjeux auxquels le territoire doit répondre, ont fait part de leur souhait de positionner la collectivité sur ce dispositif, présenté en commission (10/01/2017), en Bureau (23/01/2017), ainsi qu'en conférence des maires (27/02/2017).

Un travail a donc été engagé, dans le but d'identifier, pour chaque thématique, les enjeux et projets locaux programmés sur le territoire. Un plan d'action prévisionnel figurant dans le projet du contrat de ruralité annexé à la présente délibération, a été présenté aux élus (période 2017 - 2020), faisant écho au projet de territoire de la collectivité validé par les élus en 2016. Des échanges techniques sont en cours avec les services de la Préfecture en charge de ce dispositif, afin d'aboutir à l'élaboration d'un contrat courant 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** le principe d'élaboration d'un contrat de ruralité à l'échelle de l'intercommunalité,
- **de rechercher** des subventions les plus élevées possibles sur les opérations identifiées dans le plan d'action prévisionnel,
- **d'autoriser** son Président à engager toutes les démarches nécessaires à la contractualisation.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017